

COMMUNE D'ARCHAMPS

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2015

Le vingt-quatre mars deux mille quinze, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier PIN, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2015

Présents : Xavier PIN, Laura DEVIN, Serge FONTAINE, Marine DUBERNARD, Marie-Claude BONNAMOUR, Jean-Marc BRANGEON, Séverine CHOPARD-RIDEZ, Olivier SILVESTRE-SIAZ, Gaëtan ZORITCHAK, Yves PELLET, Olivia SIMEONI, Michelle LANCHE, Denis BAUDET, Florence TCHOULFAYAN

Absents (excusés) : Gaël LOUCHART, Mireille DOMENJOUR, Nicole WEYER, Christophe GIRONDE, Bernard JOUVENOZ

M. Gaël LOUCHART a donné pouvoir à M. Xavier PIN
Mme Mireille DOMENJOUR a donné pouvoir à Mme Marine DUBERNARD
Mme Nicole WEYER a donné pouvoir à Mme Laura DEVIN
M. Christophe GIRONDE a donné pouvoir à M. Yves PELLET
M. Bernard JOUVENOZ a donné pouvoir à Mme Michelle LANCHE

Mme Olivia SIMEONI est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal passe à l'ordre du jour après avoir adopté à l'unanimité des présents les procès-verbaux des séances du 17 décembre 2014 (version modifiée) et du 27 février 2015.

FINANCES

1/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET GENERAL

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes présentés, et

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion du budget général et de toutes ses annexes, et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve de sa part**

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

2/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET GENERAL

Sous la présidence de Mme Marine DUBERNARD, adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget général de l'année 2014 qui s'établit ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	279 309,20			530 554,74	279 309,20	530 554,74
Opérations de l'exercice	1 188 553,74	1 136 328,85	2 099 033,70	3 459 726,81	3 287 587,44	4 596 055,66
Totaux	1 467 862,94	1 136 328,85	2 099 033,70	3 990 281,55	3 566 896,64	5 126 610,40
Résultats de clôture	331 534,09			1 891 247,85		1 559 713,76
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	331 534,09					
Résultats définitifs	331 534,09			1 891 247,85		1 559 713,76

Mme Marine Dubernard présente les comptes analytiques 2014. Ce nouvel outil introduit en cours d'année 2014 permet de pouvoir évaluer par postes de dépenses les coûts pour le budget général, la vie associative, le groupe scolaire et le foncier de la commune.

Hors de la présence de M. Xavier PIN, Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré,
☞ **APPROUVE** le compte administratif du budget général 2014,

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

3/ AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats du budget général 2014 :

Section de fonctionnement : + 1 891 247,85 €
Section d'investissement - 331 534,09 €

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif 2015 comme suit :

-au financement de l'investissement, compte 1068 : 1 891 247,85 €

-au report en fonctionnement, compte 002 :

0 €

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, :

↳ **DECIDE** d'affecter au budget primitif 2015 le résultat 2014 de la façon suivante :

-compte 1068 : 1 891 247,85 €

-compte 002 : 0 €

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

4/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état prévisionnel estimé des bases d'imposition pour l'année 2015, du projet de budget primitif et délibéré,

↳ **VOTE** les taux d'imposition suivants pour l'année 2015 :

-taxe d'habitation : **11,86** pour un produit fiscal de 659 416 €, soit maintien du taux antérieur.

-taxe foncière bâti : **5,46** pour un produit fiscal de 369 587 €, soit maintien du taux antérieur.

-taxe foncière non bâti : **41,84** pour un produit fiscal de 17 991 €, soit maintien du taux antérieur.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

5/APPROBATION DU BUDGET GENERAL 2015

M. Denis BAUDET quitte la salle à 21H05

Mme DUBERNARD présente le projet de budget primitif de la commune pour l'année 2015 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 371 375,63 €	3 181 632,76 €
INVESTISSEMENT	2 625 516,69 €	2 625 516,69 €
TOTAL	4 996 892,32 €	5 807 149,25 €

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif et de toutes ses annexes, et délibéré, le Conseil municipal :

↳ **APPROUVE** le budget général 2015 de la commune, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement

VOTE	POUR	18	Mme LANCHE, Mme TCHOULFAYAN
	CONTRE	0	
	ABSTENTION	3	
Adopté à la majorité			

6/ APPROBATION DU BUDGET AUBERGE COMMUNALE 2015

Mme DUBERNARD présente le projet de budget primitif de l'auberge communale pour l'année 2015.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	108 852,67 €	108 852,67 €
INVESTISSEMENT	96 866,84 €	96 866,84 €
TOTAL	205 719,51 €	205 719,51 €

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif et de toutes ses annexes, et délibéré, le Conseil municipal :

☞ **APPROUVE** le budget auberge communale 2015, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement

VOTE	POUR	18	Mme LANCHE, Mme TCHOULFAYAN
	CONTRE	0	
	ABSTENTION	3	
Adopté à la majorité			

BATIMENT

7/DEMOLITION DE L'ESCALIER DU FOYER DE FOND

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 24 février dernier concernant la démolition et la reconstruction de l'escalier extérieur du foyer de fond, l'autorisant à négocier avec les sociétés HENNEQUIN et AUGUSTIN et VIGNY pour la partie démolition.

Il présente un nouveau chiffrage réalisé par la société BOVAGNE pour un montant TTC de 6540 € pour des prestations équivalentes.

Il sollicite en outre l'assemblée son autorisation pour déposer des demandes de subvention pour le financement de cette opération qui a pour but finalité d'améliorer la sécurité du bâtiment.

Retour de M. BAUDET à 21H32.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré :

☞ **DECIDE** de retenir la société BOVAGNE pour la démolition de l'escalier extérieur du foyer de fond ;

☞ **AUTORISE** Monsieur le maire à déposer des demandes de subventions auprès des dispositifs éligibles à l'opération ;

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme auprès des services de la Mairie de la Muraz ;

☞ **CHARGE** Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

8/ TRAITEMENT DES DECHETS VERTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'interdiction faite en France métropolitaine de brûler les déchets verts et de la problématique de leur traitement.

Il présente la réflexion entamée avec les services techniques de la commune sur les possibilités offertes pour leur évacuation, tout en rappelant que le lieu habituel de stockage, situé sur la route forestière, ne peut plus être utilisé aujourd'hui, et les différentes solutions envisagées soit :

Acquisition d'un broyeur :

ETABLISSEMENT BOSSON – CRANVES SALES Représentant : Stéphane Bégou – démo le 05/12/2014	
<i>Bugnot BVN 45 – 18ch – ess – diam 12 (sans ah)</i>	12 000 € TTC
<i>Bugnot BVN 56 – 27 ch – diesel – diam 15 (sans ah)</i>	19 800 € TTC
ETABLISSEMENT VAUDAUX Représentant :Teddy JANIN– démo le 12/12/2014	
<i>Cougar 18 ER EVO – 18ch – ess – diam 11 (sans ah)</i>	12 999,60 € TTC
<i>Tiger Saelen 25 DR – 25ch –diesel – diam 15 (avec ah et ns)</i>	21 000 € TTC
ETABLISSEMENT CHAVANEL Représentant :Philippe MILLET– démo le 19/12/2014	
<i>Carravaggi BIO 230 – 24ch – ess – diam 11 (avec ah et ns)</i>	12 801,60 € TTC
<i>Carravaggio BIO 235 – 24 ch – diam 13 (avec ah et ns)</i>	17 631, 60 TTC

Location d'une benne de recyclage :

	LOCATION BENNE	TRANSPORT	COUT TRAITEMENT
CSP (15 m3)	30 € HT	120 € HT	60 € HT/tonne
EXCOFFIER (30m3)	60 € HT	79 € HT	80 € HT/tonne
VIGNIER (35 m3)	50 € HT	130 € HT	58 € HT/tonne

Entendu cet exposé, le conseil municipal, et après avoir délibéré :

↳ **DECIDE** de choisir la solution de location d'une benne à végétaux ;

↳ **DECIDE** de retenir la proposition de la société VIGNIER ;

↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

FOURNITURE D'ENERGIE

9/ APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES

Monsieur le maire informe l'assemblée de la fin de tarifs réglementés d'électricité pour les tarifs verts et jaunes des collectivités à compter du 1^{er} janvier 2015, en application de la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité

Il propose de participer au groupement de commande qu'organise le SYANE et donne lecture du projet de convention.

Entendu cet exposé, le conseil municipal après avoir délibéré :

☞ **APPROUVE** l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 Novembre 2014,

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés adoptée par le SYANE,

☞ **ACCEPTE** les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7,

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises,

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

DIVERS

Jardins partagés

Présentation du GAP et du projet de charte.

Compte Tweeter Archamps

M. le Maire indique que le compte tweeter a été récupéré par la commune.

Forum du Grand Genève

Matinée des élus à Vulbens

Réunion du 31 mars 2015 à la CCG sur le projet de territoire

La séance est levée à 22h23.